



Aider les personnes à s'engager dans leurs accompagnements ou dans leurs soins

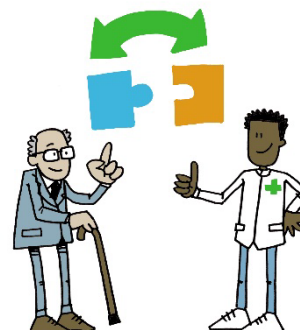
Septembre 2023

À quoi sert ce document ?

Ce document sert à recommander les bonnes pratiques.

Recommander les bonnes pratiques veut dire :

- aider les professionnels à bien accompagner les personnes,
- donner des idées et des solutions.



Ce document va servir à toutes les personnes accompagnées
ou soignées
pour savoir comment elles peuvent participer
et connaître leurs droits pour bien participer.

Ce document va servir aux professionnels et aux directeurs
pour savoir comment aider les personnes accompagnées ou soignées :

- à plus participer,
- à mieux participer.

À qui s'adresse ce document ?

Ce document s'adresse à toutes les personnes qui vont se rendre dans les lieux ou les services de santé et qui ont besoin d'être accompagnées ou d'être soignées.

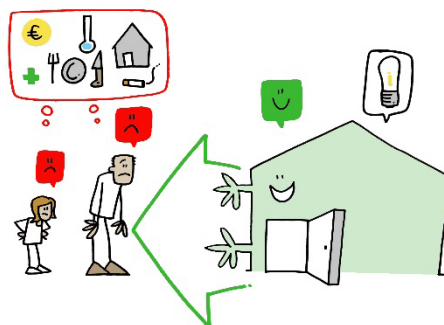
On appelle ces personnes dans ce document :

les personnes accompagnées ou soignées.

Les personnes accompagnées ou soignées peuvent participer pour améliorer les soins et les accompagnements dans :

- le social,
- le médico-social,
- le médical.

Le social veut dire tous les lieux et tous les professionnels qui accompagnent des personnes qui ont des difficultés dans leur vie.



Par exemple :

- des personnes immigrées,
- des personnes qui n'ont pas de travail,
- des personnes pauvres,
- des personnes qui vivent dans la rue.

Ce sont aussi les lieux qui accueillent et protègent des enfants qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents.

Dans le secteur social on aide ces personnes à trouver un logement, à trouver du travail et on peut leur donner de l'argent.

Les établissements du social sont par exemple :

- les mairies, le centre communal d'actions sociales,
- les caisses d'allocations familiales,
- France travail (appelé avant Pôle emploi),
- les centres ou foyers d'hébergement, les centres d'accueil,
- les lieux où on apprend à parler le français ou bien où on apprend un métier,
- les centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, etc.

**Le médico-social,
c'est tous les établissements et services
qui accueillent des personnes
en situation de handicap
ou des personnes âgées.**



Les établissements du médico-social sont par exemple :

- mon lieu de vie si j'habite dans un foyer,
- mon lieu de travail si je travaille dans un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT),
- une maison de retraite, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Le secteur médical veut dire tous les lieux où on soigne les personnes.

Il y a par exemple :

- l'hôpital, les cliniques ou les maternités,
- le cabinet du médecin généraliste,
- le cabinet du kinésithérapeute ou de l'infirmier,
- les centres médico-psychologiques (CMP),
- les cabinets des médecins spécialistes,
- les centres de rééducation,
- les centres de dépistage où on peut savoir si on a une maladie,
- les centres de radiologie où on va faire une radio.



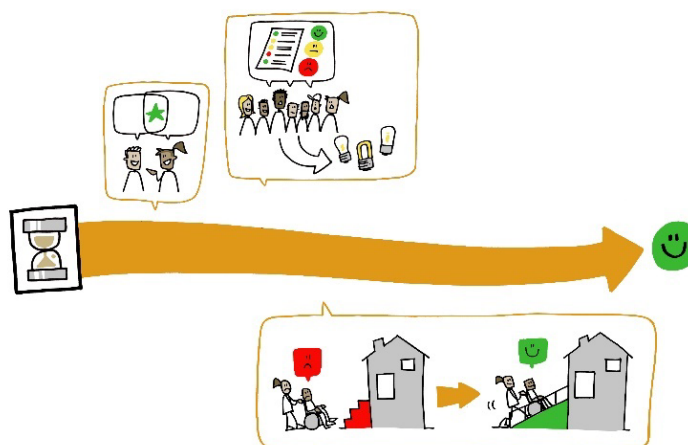
Ça veut dire quoi « s'engager » dans ce document ?



1. C'est quand une personne dit ce qu'elle pense :
 - de son accompagnement,
 - de ses soins.
2. C'est quand une personne s'implique pour sa santé, ou dans son accompagnement : elle s'intéresse, elle prend des décisions et ne veut pas subir.
3. C'est quand une personne participe pour aider les autres :
 - elle donne ses idées,
 - elle donne son avis,
 - elle donne de son temps,
 - elle partage son expérience.
4. C'est quand une personne est partenaire avec les professionnels.

Par exemple, un
professionnel, c'est :

- un médecin,
- un éducateur,
- un assistant social.



Être partenaires veut dire qu'on travaille ensemble avec le même objectif.

Les professionnels et les personnes accompagnées ou soignées travaillent ensemble pour améliorer les accompagnements et les soins.

L'essentiel

Dans ce document, il y a des conseils et des solutions pour **motiver les personnes accompagnées ou soignées** à participer le plus possible.

Tout le monde peut participer à ses soins ou à son accompagnement, c'est un droit.

Le but est d'avoir plus de pouvoir d'agir pour améliorer son bien-être et sa qualité de vie.

Dans ce document, il y a des conseils et des solutions **pour aider les directeurs des établissements et les professionnels** à faire participer le plus possible les personnes accompagnées.

Il est important de donner les moyens aux personnes accompagnées ou soignées de plus participer.

Les personnes accompagnées développent des savoirs utiles pour tout le monde :

les savoirs qui viennent avec l'expérience.

On appelle ces savoirs : les savoirs expérientiels.

Les savoirs expérientiels ont beaucoup de valeur.

Les personnes accompagnées ont de l'expérience que les professionnels n'ont pas.

Les professionnels et les personnes accompagnées ou soignées doivent travailler ensemble :

- pour améliorer les accompagnements et les soins,
- pour améliorer les formations des professionnels dans les écoles,
- pour améliorer la recherche.

Ce document pourra s'améliorer avec l'avis des personnes qui vont lire ce document.

Pour donner son avis sur ce document, on peut écrire à :

contact@gapas.org

ou

contact.associations@has.sante.fr

Ce document en facile à lire et à comprendre a été élaboré et relu par des personnes concernées à partir de la recommandation de la HAS « [Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire](#) » :

- Mme Myriam BAICHE, traductrice FALC, usagère du secteur médico-social,
- Mme Sophie BARAZZUTI, traductrice FALC, usagère du secteur médico-social,
- M. Malik BELKHEIRI, traducteur FALC, usager du secteur médico-social,
- M. Guy BERAT, traducteur FALC, usager du secteur médico-social,
- Mme Doriane BOULANGHIEN, traductrice FALC, usagère du secteur médico-social,
- M. Eric DEGROOTE, traducteur FALC, usager du secteur médico-social,
- Mme Aline DUPREZ, traductrice FALC, usagère du secteur médico-social,
- M. Jean-Paul GION, traducteur FALC, usager du secteur médico-social,
- M. Pascal LORTHIOIS, traducteur FALC, usager du secteur médico-social,
- Mme Nathalie MELER, traductrice FALC, usagère du secteur médico-social,
- Mme Séverine PERON, traductrice FALC, usagère du secteur médico-social,
- M. Arnaud VICTORIN, traducteur FALC, usager du secteur médico-social.

Illustrations : M. Olivier Sampson.

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr